

PREAVIS de la Municipalité au Conseil Communal N° 01/2009

RELATIF A LA DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 2'172'000.00 CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RESERVOIR AUX RIPPES

Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous soumettons une demande de crédit concernant la construction d'un nouveau réservoir aux Rippes.

1. PREAMBULE

Lors de la demande du crédit d'étude (préavis no 03/2007) nous avons déjà affirmé que la construction de ce réservoir devenait une nécessité.

Pour mémoire, nous reprenons ci-après quelques éléments de présentation du préavis cité ci-dessus.

L'étude régionale qui couvrait les régions de l'Aubonne, du Boiron et de la Morges a été terminée et approuvée par les instances cantonales en 2005. Elle consistait à donner les lignes directrices de l'approvisionnement et la distribution de l'eau potable pour les régions concernées.

Cette étude a mis en évidence le déficit du volume du réservoir actuel des Rippes par rapport à la consommation moyenne actuelle et a fortiori, pour la consommation future qui tend à augmenter en raison du développement de la Commune. A long terme, le but recherché était également de mettre hors service le réservoir de Pra-Riondet, alimentant la Commune de Buchillon, et d'alimenter cette dernière par le nouveau réservoir, au travers des deux chambres de réduction de pression existantes à l'entrée du réseau de Buchillon.

L'autre raison pour laquelle un nouveau réservoir de volume supérieur doit être construit est le déficit en terme de réserve incendie. En effet, les risques dans le secteur Littoral Parc sont très élevés. Ils augmentent au fur et à mesure que de nouvelles constructions s'y implantent. L'Etablissement Cantonal d'Assurances (ECA), qui subventionne tous travaux contribuant à l'amélioration de la défense contre les incendies, exige depuis plusieurs années une augmentation de la réserve incendie de 200 à 800 m³ en raison de l'augmentation des risques susmentionnés. Il s'agit de protéger d'une part les nombreuses personnes fréquentant ou travaillant dans ces entreprises et d'autre part, les biens et les bâtiments dont l'importance de la valeur est croissante.

Enfin, ajoutons qu'à terme, une liaison avec le réseau de Lavigny est projetée, avec la possibilité de refouler de l'eau d'Etoy dans le réseau de Lavigny comme appoint. Cette liaison pourra aussi servir de sécurité pour les Communes d'Etoy et de Buchillon qui auront la possibilité d'introduire dans leur nouveau réservoir de l'eau en provenance de Lavigny.

Il est à relever que le réservoir actuel date de 1932 et avait été agrandi dans les années 1958-1959. Il a une capacité totale de 800 m³ dont 200 m³ en réserve incendie. L'état général du réservoir et son appareillage commencent à sentir le poids des années.

Avec un réservoir d'une plus grande capacité, en complément à la sécurité pour la défense incendie, nous pourrons également mieux gérer nos ressources d'eau et faire de substantielles économies, coût de l'énergie en particulier, en pompant de nuit. D'autre part, en période de sécheresse, la fourniture en eau pour l'irrigation sera également mieux assurée.

Nous pouvons ajouter d'autre part, que la Commune de Buchillon a décidé, tout récemment, de se raccorder sur le réseau de la Commune d'Etoy à la fin de la construction du nouveau réservoir. L'eau fournie à la Commune de Buchillon par la Commune d'Aubonne (droit d'eau gratuit de 100 litres/minute courant jusqu'en 2048) sera de ce fait introduite dans le réseau d'Etoy à la hauteur du réservoir de Pra-Riondet.

2. INFORMATIONS GENERALES RELATIVES AU RESERVOIR DES RIPPES

2.1. Alimentation du réservoir

Etat actuel

Le réservoir actuel des Rippes est alimenté par 4 ressources différentes, à savoir :

- Source de Jotterand
- Source Tronchin
- Captage de la Vossettaz
- Zone de captage de Chanivaz

L'exploitation de chaque ressource est gérée selon un ordre de priorité qui permet d'optimiser l'énergie de pompage et les coûts de manière générale.

Etat futur

Le réservoir futur restera alimenté par les 4 ressources susmentionnées, auxquelles sera ajoutée la possibilité d'introduction d'eau de secours depuis Lavigny.

D'autre part, l'eau de Buchillon (100 litres/minute) fournie par la Commune d'Aubonne sera introduite directement dans le réseau d'Etoy.

2.2. Fonctions

Etat actuel

Les fonctions du réservoir sont en premier lieu l'alimentation en eau du réseau de la Commune d'Etoy. Il alimente également le réservoir de Pra Riondet (Commune de Buchillon). Il permet également d'assurer une pression suffisante pour la défense-incendie du bâtiment Ferring (Commune de Saint-Prex), à la route de Pallatex, au Sud-Est de la Commune.

Etat futur

Les fonctions du réservoir seront les mêmes qu'actuellement et assureront en sus la réserve alimentation et incendie de la Commune de Buchillon avec la mise hors service du réservoir de Pra-Riondet.

Dès la mise en service du nouveau réservoir, l'ancien sera démoli.

2.3. Implantation

L'implantation du réservoir des Rippes projeté est située à côté du réservoir ancien, à une altitude quasi similaire (la différence d'altitude entre les trop-pleins des 2 réservoirs sera de 50 cm.) permettant ainsi de ne pas modifier le régime de pression, que ce soit en terme de distribution d'eau dans le réseau ou de réglage des pompes aboutissant dans le réservoir actuel.

Le nouveau réservoir est ainsi positionné de façon à pouvoir être construit en laissant en service l'ancien. Le transfert du réseau de l'ancien au nouveau réservoir se fera donc sans inconvénient pour les abonnés.

L'implantation et les aménagements extérieurs permettront une intégration optimale dans le paysage, tout en garantissant un accès le plus aisé possible.

2.4. Capacité

Etat actuel

Le réservoir actuel dispose des capacités suivantes :

- volume total 800 m³
- volume alimentation 600 m³
- volume incendie 200 m³

Comme mentionné plus haut, ces volumes s'avèrent insuffisants en regard des besoins et des développements actuels et futurs dans la région.

Etat futur

Le réservoir futur prévoit les capacités suivantes :

- volume total 3'300 m³
- volume alimentation 2'500 m³
- volume incendie 800 m³

Ces volumes ont été déterminés et justifiés dans le cadre de l'étude régionale de 2005. Ils ont été avalisés par les instances cantonales compétentes.

3. DESCRIPTION DU PROJET

3.1. Réservoir

Description générale

L'ouvrage est formé de 2 cuves rectangulaires en béton armé, chacune munie de la moitié de la réserve incendie, ceci conformément aux exigences de l'Etablissement Cantonal d'Assurances, et de la moitié de la réserve d'alimentation. La chambre des vannes est intégrée à l'ouvrage. Les dimensions extérieures du réservoir sont de 34.65 x 20.70 m. La hauteur d'eau utile est de 5.50 m.

La partie accessible du réservoir est composée de 2 niveaux.

La chambre des vannes intégrée, rectangulaire, a une dimension intérieure de 8.95 x 5.15 m.

Les différentes ressources sont amenées symétriquement dans chaque cuve, à l'exception de la source Tronchin gravitaire.

La pipe incendie permet de garantir le maintien d'une tranche d'eau minimum dans le fond du réservoir de 1.35 m., correspondant au volume de 800 m³ de réserve incendie.

L'appareillage est préparé pour recevoir l'installation de pompage en direction de Lavigny.

3.2. Conduites de raccordement

En premier lieu, il sera posé le collecteur de décharge du nouveau réservoir, raccordé au cours d'eau "Le Flumeau" au Nord-Ouest. Lors de la mise en service du nouveau réservoir les quatre conduites d'alimentation seront raccordées sans préjudice pour les abonnés.

3.3. Conduites en attente pour Lavigny

La Commune de Lavigny n'a en principe pas besoin à très court terme de la liaison avec Etoy. Toutefois, l'alimentation en électricité du futur réservoir (l'actuel n'étant pas alimenté) qui viendra de Lavigny, ainsi que la réalisation en 2009 de collecteurs EU/EC depuis le village jusqu'au cours d'eau Le Flumeau, incitent la Commune de Lavigny à préparer dès à présent la liaison entre les 2 réseaux. Lorsque Lavigny voudra disposer de cette liaison, il ne lui restera qu'à installer l'appareillage à l'intérieur de la chambre des vannes du futur réservoir d'Etoy et Buchillon.

3.4. Télécommande

Le principe de gestion du réservoir et des ressources restera similaire à ce qui fonctionne actuellement, moyennant l'adaptation aux nouvelles dimensions du réservoir.

Pour le futur, la Commune de Lavigny entend préparer la possibilité de disposer d'une liaison par câble, c'est pourquoi elle posera un tube de protection en attente entre le réservoir projeté et le bas de sa Commune.

4. ACCORDS ET CONVENTIONS AVEC LES COMMUNES CONCERNEES

4.1 Commune de Buchillon

Un accord a été trouvé avec la Commune de Buchillon pour sa participation à la construction de ce nouveau réservoir. Cette participation se monte à 20 %. Une convention est en voie d'élaboration et sera signée dans les semaines à venir.

4.2 Commune de Saint-Prex

Un accord a également été trouvé avec la Commune de Saint-Prex. Sa participation se monte à CHF 210'000.00. Ce montant correspond au coût des travaux de liaison entre le réseau d'Etoy et de Saint-Prex en Pallatex. Ces travaux ont été exécutés et financés par la Commune de Saint-Prex en 2004. Ce bouclage permettrait à notre Commune un soutirage depuis St-Prex en cas de manque d'eau lors d'un sinistre important dans la zone Littoral Parc ; il permettrait également de fournir depuis le réseau d'Etoy la pression nécessaire pour l'installation du sprinkler (extinction automatique) de l'entreprise Ferring située sur la Commune de Saint-Prex. Cette liaison fut une exigence de l'ECA à l'encontre des deux Communes lors de la construction du bâtiment Ferring.

4.3 Commune de Lavigny

Un accord a aussi été trouvé avec la Commune de Lavigny pour la répartition des frais de bouclage entre les deux réseaux et ceux du raccordement électrique du nouveau réservoir. Du fait de l'emplacement du nouveau réservoir sur la Commune de Lavigny, nous devons nous raccorder sur le réseau électrique de cette dernière à savoir la Romande Energie.

La participation des Communes d'Etoy-Buchillon pour les travaux relatifs au raccordement du nouveau réservoir a été arrêtée à 25 %.

5. MONTANT DES TRAVAUX

5.1	Réservoir de 3'300 m3 "Les Rippes" et conduites de décharge	CHF	1'775'000.00
5.2	Raccordements aux conduites d'adduction anciennes	CHF	29'600.00
5.3	Raccordements aux conduites de distribution anciennes	CHF	89'200.00
5.4	Aménagement de la télécommande	CHF	57'700.00
5.5	Frais divers	CHF	84'500.00
5.6	Etudes et direction des travaux	CHF	259'000.00
5.7	Raccordement sur le réseau de Lavigny et raccordement électrique participation pour Etoy-Buchillon	<u>CHF</u>	<u>86'762.00</u>
	Montant total des travaux TTC	CHF	2'381'762.00 =====

6. FINANCEMENT

Il est à noter que cet objet avait été reporté dans le "prévisionnel d'investissement" pour la période 2006-2011.

Le financement de cette construction se fera de la manière suivante :

Montant total des travaux	CHF	2'381'762.00
Déduction du coût des travaux exécutés et financés en 1995	./. CHF	30'138.95
Déduction du crédit d'étude (préavis no 03/2007)	./. <u>CHF</u>	<u>180'000.00</u>
Montant des travaux à financer	CHF	2'171'623.10
Arrondi à	CHF	2'172'000.00

Ce montant sera financé par la trésorerie courante communale.

7. AMORTISSEMENT

Le coût de ces travaux sera amorti de la manière suivante :

- L'ECA (établissement cantonal de défense incendie) subventionne à hauteur de 23 % d'un montant admis de CHF 2'218'000.00 soit, environ CHF 510.000.00
- La Commune de Buchillon participera à hauteur de 20 % du montant total des travaux après déduction de la subvention ECA soit, CHF 374'324.40.
- Le solde de la dépense soit CHF 1'287'535.60 sera amorti en fonction des résultats des exercices 2009 et suivants dans le compte de l'eau.

8. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le préavis municipal N° 01/2009 du 16 mars 2009
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude
- ouï le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de construction d'un nouveau réservoir "Aux Rippes".
2. d'allouer un crédit de construction de CHF 2'172'000.00.
3. d'accepter que ce montant soit prélevé sur les disponibilités de la trésorerie communale
4. d'accepter que l'amortissement de cette dépense, après déduction des subventions de l'ECA et de la participation de la Commune de Buchillon, se fasse en fonction des résultats du présent exercice et des suivants par le compte de l'eau.
5. d'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 16 mars 2009.

Au nom de la Municipalité
Le Syndic : La Secrétaire :

M. Roulet

S. Ruchet

Délégué Municipal : M. Louis-Daniel Martin, municipal

Annexe : un plan de situation du nouveau réservoir
Un plan des coupes du nouveau réservoir

Commission ad-hoc : un dossier technique complet